

L'obtention d'une déclaration
des travaux est nécessaire en tout
temps avant l'installation
d'une clôture ou d'une haie.

Communiquez avec
un inspecteur pour
un rendez-vous.

Coût de la déclaration
des travaux :
SANS FRAIS



Documents à fournir avec votre demande :

- Formulaire de déclaration des travaux
- Photocopie du certificat de localisation avec l'emplacement de la clôture ou de la haie

📍 1900, boulevard Don-Quichotte
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec
J7V 7P2

☎ Téléphone : 514 453-4128
Télécopieur : 514 453-3477

✉ Courriel : gestion@ndip.org

🌐 www.ndip.org

CLÔTURE ET HAIE



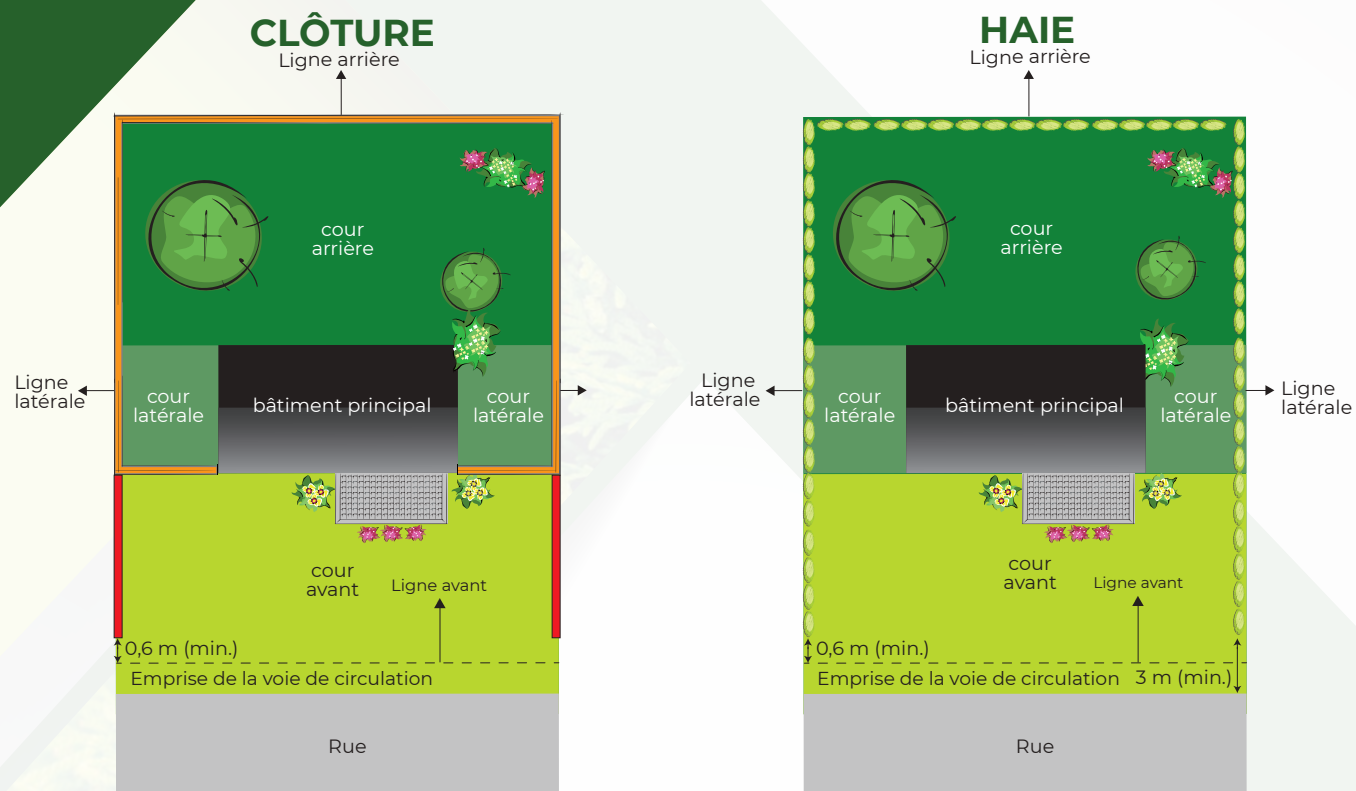
SERVICE DE L'URBANISME



**Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot**

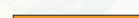


Le présent document est valide pour les clôtures ou les haies de résidences unifamiliales seulement et n'est pas un substitut à la réglementation.

Dans le cas d'un terrain d'angle ou d'une habitation unifamiliale jumelée, d'autres dispositions s'appliquent.



L'autorisation écrite de votre voisin est nécessaire pour l'installation d'une clôture / haie mitoyenne implantée directement sur la ligne de propriété.

LÉGENDE

-  Hauteur de clôture maximale de 2 m
-  Hauteur de clôture maximale de 1 m (Seules les clôtures de perches de bois sont permises)
-  Aucune hauteur maximale sauf dans le cas d'un triangle de visibilité

MATÉRIAUX AUTORISÉS

- métal ornemental
- maille de chaîne peinte ou recouverte de vinyle, avec ou sans lamelles
- bois peint, verni ou teint (le bois à l'état naturel est également autorisé dans le cas d'une clôture de perches de bois)
- PVC
- aluminium



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Votre terrain est-il un terrain d'angle ou transversal? Si oui, l'installation d'une haie pourrait être obligatoire.

Êtes-vous dans un secteur assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)?

- Ex : Grande anse, Anse au sable, Secteur du village, etc.

Si tel est le cas, des dispositions particulières peuvent s'appliquer. Communiquez avec le service de l'urbanisme.